

Liberté d'expression : le coup de crayon survivra !

Paris, le 8 janvier 2015 - En pensée avec les victimes et leurs familles, la Commission nationale consultative des droits de l'homme rend hommage aux fantassins de la démocratie que sont les journalistes et les caricaturistes en quelques endroits du monde que ce soit.

En massacrant les journalistes et caricaturistes de Charlie Hebdo, on a tenté de tuer un des droits les plus précieux de l'homme : la liberté d'expression. La CNCDH rappelle avec force l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement (...).*

La Cour européenne des droits de l'homme a clairement posé que la liberté d'expression « vaut non seulement pour les informations ou idées accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de société démocratique ».

L'humour, l'impertinence, l'irrévérence et le rire sont une richesse inestimable pour l'éveil des consciences. Au-delà de la liberté d'expression, ce sont la liberté et la fraternité qui sont bafouées.

La CNCDH salue le formidable élan républicain de solidarité des citoyens de notre pays de toute conviction et de toute religion.

Elle met en garde contre toute tentation d'amalgame. Rapporteur national sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie depuis plusieurs décennies, la CNCDH mesure les incidences dramatiques qu'ont le terrorisme et la barbarie sur la montée de l'islamophobie, et plus généralement sur la montée de la haine de l'autre.

Résistons au repli identitaire. Pluralisme et tolérance sont au cœur de notre démocratie.